

Entreprise à propriétaire unique

Étape 1 : Explorez vos options d'emprunt

Étape 2 : Préparez vos documents d'entreprise

- Certificat de dépôt du nom commercial
 - ou**
- Copie de votre permis d'exploitation
 - Nota : Si vous faites des affaires exclusivement en votre propre nom, aucun enregistrement n'est exigé. Par exemple, si vous faites des affaires en votre propre nom, comme « Jeanne Gagnon », aucun enregistrement n'est nécessaire; mais si vous utilisez un nom comme « Chez Jeanne, Fleuriste », vous devez fournir un document attestant de l'enregistrement de ce nom commercial.
- L'original d'une pièce d'identité valide et à jour du propriétaire, avec photo et délivrée par l'État ou les originaux de deux documents valides et à jour provenant de sources indépendantes et fiables
- Deux derniers avis de cotisation et déclarations de revenus personnels du propriétaire, y compris l'état des résultats des activités d'une entreprise
- Deux derniers états financiers de fin d'exercice signés par le propriétaire
- Relevés de placement/de dépôt de comptes d'autres institutions financières
- Relevés de comptes bancaires d'autres institutions financières couvrant les trois derniers mois

ET

Pour l'achat d'actifs de l'entreprise (p. ex. véhicule, équipement, terrain) :

- acte de vente/convention d'achat indiquant le prix, le numéro de série/NIV, une description, etc.

ET

Si votre entreprise est en démarrage (en exploitation depuis moins de deux ans), fournissez également :

- plan d'affaires avec projection des revenus sur 24 mois, état des flux de trésorerie et bilan initial
- états financiers intermédiaires et/ou états financiers signés par le propriétaire, depuis la création

Étape 3 : Communiquez avec nous

- Prenez un rendez-vous avec [votre directeur de comptes, Petites entreprises](#)

Ou

- Faites une demande en ligne, si :
 - le chiffre d'affaires de votre entreprise est inférieur à 15 000 000 \$
 - cliquez [ici pour faire une demande en ligne et pour connaître les critères d'admissibilité](#)